

17^e PRIX NATIONAL PHOTOGRAPHIE OUVERTE

Depuis sa création en 1981 et à travers 16 éditions, le Prix National Photographie Ouverte a largement contribué à mettre en lumière les principales tendances de la photographie en Belgique. Nombreux sont les photographes distingués par ce concours qui, aujourd'hui, occupent le devant de la scène photographique belge.

Pour sa 17^e édition, le Prix National Photographie Ouverte organisé par le Musée de la Photographie, en collaboration avec de nombreuses institutions et sociétés désireuses de soutenir la création, conserve sa volonté d'ouverture puisqu'il s'adresse à tous les auteurs nés en Belgique ou y résidant depuis plus d'un an, et à toutes les formes d'expression de la photographie, sans qu'un thème soit imposé.

Les participants sont invités à envoyer leur dossier entre le 15 juin et le 15 août 2017 au plus tard. Les travaux retenus seront exposés au Musée de la Photographie du 9 décembre 2017 au 22 avril 2018.

Les Prix (sous réserve de modifications)

Prix National Photographie Ouverte : 1 250 €

Prix du Ministre de la Culture : 1 250 €

Prix Nikon BeLux : un Coolpix A900

Prix de la Sofam : 1 250 € + une affiliation à vie à la Sofam

Prix du Soir : une publication dans le Soir + une formule d'abonnement + une collection 500 chefs-d'œuvre de l'art belge (10 livres) + une collection de dix DVD/Livres des films de Chaplin

Prix Fotografie Circuit Vlaanderen : 250 €

Prix du Public, offert par les Editions Yellow Now : le prix (livres de photographie) est décerné à la fin de l'exposition et déterminé par les votes des visiteurs.

Composition du jury (sous réserve de modifications)

- Xavier Canonne, Directeur du Musée de la Photographie,
- Pierre d'Harville, Directeur honoraire de l'Académie royale des Beaux-Arts de Charleroi,
- Maarten Goossens, NPS Manager Nikon BeLux,
- Michaël Houlette, Directeur de la Maison de la Photographie Robert Doisneau,
- Guy Jungblut, Editions Yellow Now,
- Tania Nasielski, SOFAM,
- Jan Van Broeckhoven, Fotografie-Circuit Vlaanderen, Zomer van de Fotografie,
- Jean-Marie Wynants, Journal *Le Soir*,
- Président du jury : Georges Vercheval, Directeur honoraire du Musée de la Photographie.

RÈGLEMENT DU 17^e PRIX NATIONAL PHOTOGRAPHIE OUVERTE

1. Le prix est ouvert à tous, amateurs, professionnels, étudiants, artistes utilisant la photographie, nés en Belgique ou y résidant depuis plus d'un an. Chaque candidat enverra de **6 à 15 photographies, en noir et blanc ou en couleur, par voie électronique** et selon les directives détaillées en article 2.

Il est à noter que c'est l'envoi, dans son ensemble, qui est considéré et jugé. Il ne s'agit pas, en effet, de primer l'une ou l'autre image exceptionnelle, mais bien de distinguer la globalité d'une démarche personnelle.

2. Le dossier sera composé comme suit :

- Le formulaire d'inscription dûment complété et signé
- La preuve de paiement de l'inscription (voir point 4)
- Un document pdf comportant en première page un éventuel texte de présentation (anonyme) et le mode de présentation des photographies (format, type de tirage, encadrement...) et au fil des pages suivantes 6 à 15 photographies (1 image par page). Le nom de l'auteur ne pourra apparaître à aucun endroit dans ce document pdf (contenu, nom du fichier, propriétés du document).

3. Le dossier devra être envoyé exclusivement à l'adresse mpc.info@museephoto.be par courrier électronique ou via un système de transfert de fichiers, avec en objet «17^e PNPO – nom du candidat». L'envoi devra être effectué entre le **15 juin 2017 et le 15 août 2017** à minuit (date et heure de clôture). Tout dossier incomplet, arrivé hors délai ou à une autre adresse électronique sera jugé irrecevable.

4. Le droit d'inscription est fixé à 15 € à verser au compte **BE93 0010 9147 0167 – GEBABEBB**.

5. Les lauréats primés et sélectionnés participeront à l'exposition organisée au Musée de la Photographie du 9 décembre 2017 au 22 avril 2018. Leur travail sera présenté dans la plaquette éditée à cette occasion, dont ils recevront 10 exemplaires. Les lauréats fourniront les tirages d'exposition nécessaires. Les photographies présentées ne feront pas l'objet d'un droit de monstration ni d'un remboursement des frais de production de la part du Musée de la Photographie.

6. Les lauréats primés et sélectionnés accepteront d'offrir une à deux photographies qui entreront dans les collections permanentes du Musée de la Photographie à Charleroi qui pourra, s'il le juge opportun, participer aux frais de production. Les autres photographies seront à la disposition de leur auteur à l'issue de l'exposition.

7. Les participants s'engagent à signer un document d'abandon de droits d'auteur pour la reproduction des œuvres sélectionnées dans la plaquette et, de façon plus générale, des œuvres reproduites dans le cadre de la promotion de l'exposition comme dans l'évocation du Prix National Photographie Ouverte dans des publications ultérieures.

Les bulletins d'inscription sont téléchargeables sur le site www.museephoto.be ou peuvent être obtenus sur demande au Musée de la Photographie, avenue Paul Pastur, 11 – 6032 Charleroi. Tél. 071/43.58.10 – Fax. 071.36.46.45 – mpc.info@museephoto.be